

SERECEC | Comptabilité
Conseil
Juridique
Social
Depuis 1975



CATALOGUE DE FORMATION

Cabinet d'expertise comptable et
organisme de formation certifié
QUALIOP

<https://seregec.fr/service/formation/>

Introduction

Formations

Comptabilité



Juridique



Sommaire

Zoom sur la certification

2

QUALIOPI

Notre histoire

3

Informations pratiques

4

LMNP

5

Cotisations sociales et BNC

6

Prévisionnels sur RCA

7

Création holding et apport
de parts

8

Approbations des comptes

9



Zoom sur la certification

La certification Qualiopi est un label de qualité qui garantit que notre organisme de formation répond aux critères rigoureux du Référentiel National Qualité (RNQ).

Pour vous, cela signifie :

- **Qualité assurée** : Nos formations sont conçues pour répondre à des normes strictes, assurant une formation efficace et adaptée à vos besoins.
- **Transparence et confiance** : Vous pouvez être certain que nos méthodes pédagogiques et nos pratiques sont validées par un organisme tiers indépendant.
- **Engagement** : Nous nous engageons à améliorer continuellement nos prestations pour répondre au mieux à vos besoins et à vos attentes.

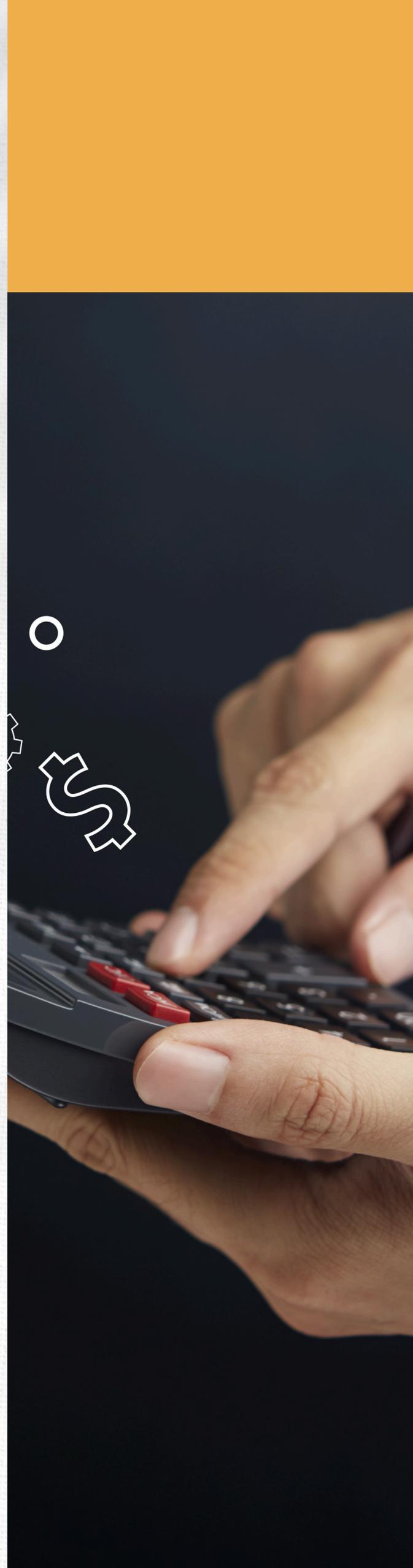
Notre histoire

Fondée en 1975, la SEREGEC est une société d'expertise comptable et un organisme de formation membre du groupe Philéo, qui regroupe aujourd'hui plus de 80 collaborateurs répartis sur 6 sites : Paris, Compiègne, Villers-Cotterêts, Soissons, La Houssaye-en-Brie, et Casablanca.

Notre expérience sur le terrain nous a permis d'identifier un besoin de formation souvent mal satisfait chez nos clients. Conscients de notre expertise, nous avons décidé de créer des formations sur mesure, directement ancrées dans la réalité de l'entreprise.

Pourquoi choisir SEREGEC pour vos formations ?

- Formations pratiques et concrètes, sous différents formats (présentiel, classe virtuelle, e-learning) à des prix attractifs, et en phase avec les enjeux de votre entreprise.
- Une approche sur mesure, issue de notre expérience en expertise comptable et en juridique.
- Des interventions appréciées pour leur pertinence et leur application directe.
- Un ancrage éthique : nos formations étaient initialement limitées à nos clients, garantissant un engagement de qualité.
- Sessions de formations, à la demande, au sein de votre cabinet (intras).



Chez SEREGEC, nous croyons que des formations bien adaptées, pratiques et concrètes, sont la clé du succès, loin des théories abstraites souvent inefficaces.

Informations pratiques

Lieu de formation

SEREGEC

Impasse des sablons

02600 Villers-Cotterêts

Tél : 07.66.33.04.31

Fix : 03 23 96 14 97

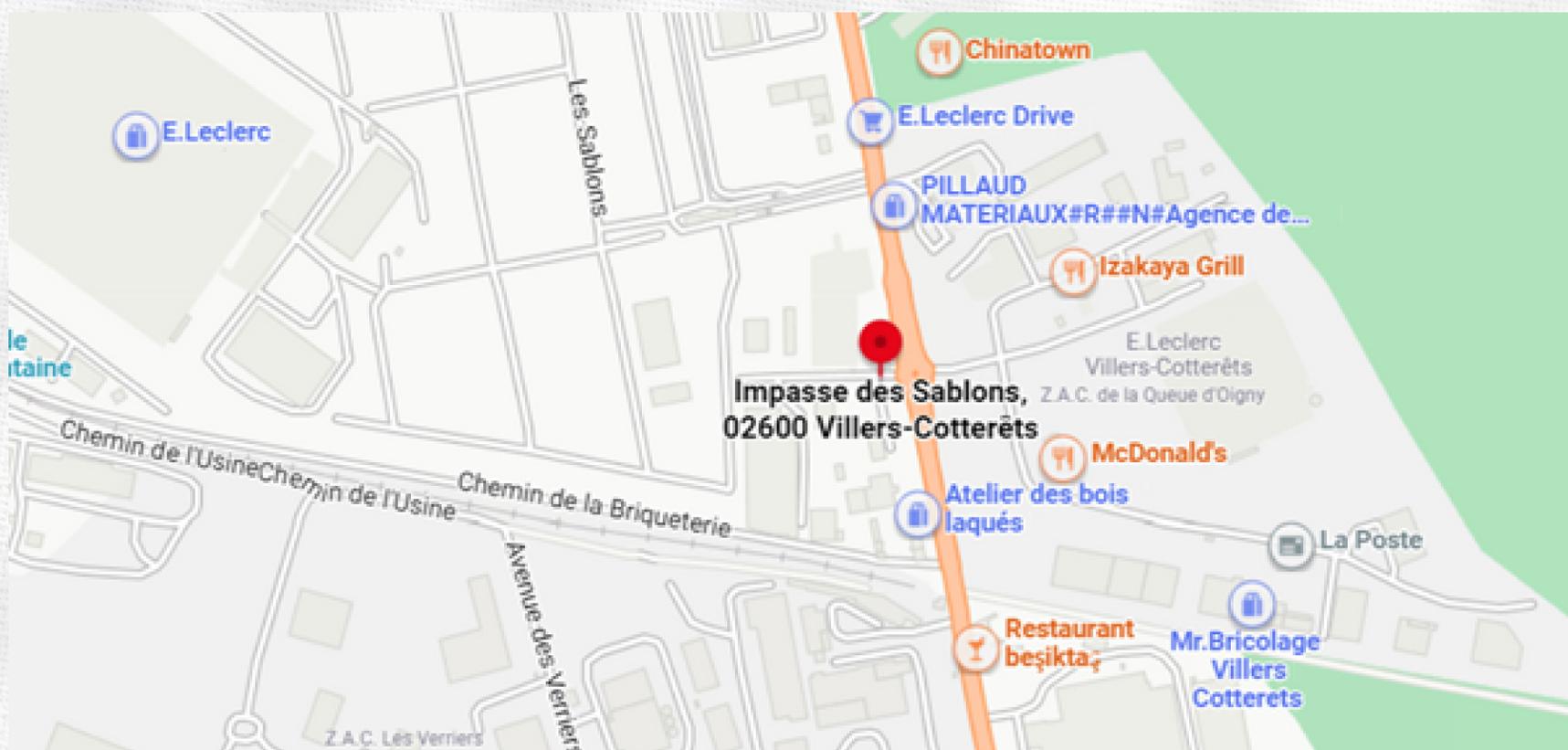
Transport en commun

Bus A et D arrêt : Queue d'Oigny

A CHOPIN <> BUCHERONS

D GARE VILLERS-COTTERÊTS <>
LA FERTÉ-MILON PLACE DU PORT AU BLÉ

[Cliquer ici pour accéder au plan des lignes de bus](#)



Les repas et leur organisation ne sont pas pris en charge par l'organisme

Nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cependant, nous proposons des formations intra-entreprise directement dans vos locaux.

Pour toutes questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap, merci de prendre contact par mail à : dianz@seregec.fr



Public visé et prérequis

Ce séminaire est destiné aux collaborateurs débutants et apprentis en DCG et DSCG.

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation.

Objectifs professionnels

L'apprenant doit être capable :

- De déterminer l'intérêt fiscal de la LMNP au régime réel par rapport à de la location nue (revenus fonciers) ou au régime micro
- D'établir le plan d'amortissement d'un bien loué meublé en ventilant le bâti et le foncier,
- De calculer le résultat fiscal en tenant compte de la réintégration des amortissements non déductibles
- Déclarer les revenus LMNP dans la déclaration de revenus des personnes physique (2042)

Modalités

Formateur : Un(e) expert comptable du cabinet

Moyens pédagogique : Le support pédagogique est constitué par des documents Word, Excel

Un ordinateur portable par participant avec une connexion internet est suffisant.

La formation peut être délivrée en présentiel ou en distanciel (mise à disposition d'un lien connexion avec partage d'écran et prise en main à distance).

Ressources proposées : Documents Word, Excel et des dossiers réels existants

Validation de la formation : Au terme de la formation le candidat sera soumis à un test de validation des connaissances par le formateur.

Location Meublée Non Professionnelles

Coût: 150€HT/heure

Temps prévu: 1h

1) LMNP - Location meublée non professionnelle

a) Revenus : Activité BIC

- b) BIC non professionnel
- c) Déficits de BIC non professionnels
- d) Location nue : régime revenus FONCIERS

2) Conditions pour être en LMNP

- a) Location meublée - bail de location meublée
- b) Revenus de la location meublée (CA)

3) Choix du client

- a) MICRO BIC
- b) BIC au régime réel

4) LMNP: Les revenus et les charges

- a) Revenus
- b) Charges déductibles

5) L'avantage fiscal d'une LMNP : on peut amortir le bien.

- a) Vente : PV des particuliers
- b) Exception résidence principale
- c) Vente d'une LMNP

6) Exemple de dossier

- a) Frais de comptabilité
- b) Déficits ordinaires
- c) Déficits ARD



Création holding et apport de parts

Public visé et prérequis

Ce séminaire est destiné aux collaborateurs débutants et apprentis en DCG et DSCG. Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation.

Coût: 150€HT/heure
Temps prévu: 1h

Objectifs professionnels

L'apprenant doit être capable de :

- Distinguer holding passive et holding animatrice
- Comprendre l'intérêt de la constitution d'une holding, identifier les cas et suggérer à un client ce montage
- Comprendre les étapes clés de l'apports de titres à une holding
- Maîtriser les subtilités de l'article 150-0-B ter du CGI, les reports d'imposition et les cas d'expiration du report

Modalités

Formateur : Un(e) expert comptable du cabinet

Moyens pédagogique : Le support pédagogique est constitué par des documents Word, Excel

Un ordinateur portable par participant avec une connexion internet est suffisant.

La formation peut être délivrée en présentiel ou en distanciel (mise à disposition d'un lien connexion avec partage d'écran et prise en main à distance).

Ressources proposées : Documents Word, Excel et des dossiers réels existants

Validation de la formation : Au terme de la formation le candidat sera soumis à un test de validation des connaissances par le formateur.

I. Introduction à la Société Holding

A. Définition et objectifs

1. Société détenant des titres d'autres sociétés.
2. Peut prendre différentes formes juridiques (SARL, SAS, etc.).

B. Types de Holdings

1. Holding passive (financière): détention de titres et réception de dividendes.
2. Holding active (animatrice): gestion et animation d'un groupe de sociétés.

II. Intérêt de la Constitution d'une Holding

A. Report d'imposition de la plus-value (150-0 B ter), éviter l'imposition immédiate en cas de cession (même si création de la holding juste avant la cession de la société d'exploitation, sous condition de réinvestissement).

B. Réinvestissement de la trésorerie excédentaire.

C. Valorisation de l'entreprise et image commerciale.

D. Flexibilité dans la gestion des fonds entre sociétés du groupe (rédaction d'une convention de trésorerie)

III. Création d'une Société Holding

A. Apport de titres à la holding et valorisation.

B. Rôle du commissaire aux apports (pas de CAA dans les sociétés civiles)

C. Distinction entre mandat social et prestations de services.

D. Conséquences fiscales de l'apport de titres.

IV. Gestion et Fonctionnement d'une Holding

A. Holding animatrice : prestations de services et mandats sociaux.

B. Holding passive : gestion des dividendes et intérêts.

C. Régime fiscal des holdings et intégration fiscale.

D. Pacte Dutreil et transmission d'entreprise (art. 787 bis CGI).

V. Fiscalité liée aux Holdings

A. Plus-value sur cession de titres et report d'imposition.

B. Exonération partielle d'impôt sur les sociétés pour les titres de participation.

C. Conditions de réinvestissement pour le maintien du report d'imposition.

D. Impact de la durée de détention des titres sur la fiscalité.

VI. Cas Pratiques et Exemples

A. Scénarios de création de holding pour différentes situations entrepreneuriales.

B. Illustration des avantages fiscaux à travers des exemples concrets.

C. Analyse des risques fiscaux liés aux conventions de management fees.

VII. Conclusion

A. Récapitulatif des points clés sur les holdings.

B. Importance de la planification et de la structure adaptée à chaque projet d'entreprise.

C. Ressources supplémentaires et documentation pour approfondir le sujet.



Cotisations sociales et BNC

Public visé et prérequis

Ce séminaire est destiné aux collaborateurs débutants et apprentis en DCG et DSCG.

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation.

Coût: 150€HT/heure
Temps prévu: 1h

Objectifs professionnels

L'apprenant doit être capable de :

- Comprendre comment sont calculées les cotisations dans le régime des travailleurs non salariés
- Lire et comprendre les états réalisés par le programme EIC Cot'TNS

1. Les différents Types de comptabilité :

Comptabilité de trésorerie versus engagement (possible sur option)

2. Les Cotisations sociales RSI : Les bases de calcul

3. Les cotisations RSI : Échéances des appels et régularisations

4. Les cotisations RSI : moyens de déclarations aux différents organismes

5. Exemple chiffré :
Exemple Dossier Médecin X

6. Les liens vers les sites pratiques (simulateurs)

Modalités

Formateur : Un(e) expert comptable du cabinet

Moyens pédagogique : Le support pédagogique est constitué par des documents Word, Excel

Un ordinateur portable par participant avec une connexion internet est suffisant.

La formation peut être délivrée en présentiel ou en distanciel (mise à disposition d'un lien connexion avec partage d'écran et prise en main à distance).

Ressources proposées : Documents Word, Excel et des dossiers réels existants

Validation de la formation : Au terme de la formation le candidat sera soumis à un test de validation des connaissances par le formateur.



Public visé et prérequis

Ce séminaire est destiné aux collaborateurs débutants et apprentis en DCG et DSCG.

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation.

Objectifs professionnels

L'apprenant doit être capable :

D' établir un dossier financier prévisionnel sur RCA (compte de résultat, bilan, trésorerie et annexes).

Modalités

Formateur : Un(e) expert comptable du cabinet

Moyens pédagogique : Le support pédagogique est constitué par des documents Word, Excel RCA

Un ordinateur portable par participant avec une connexion internet est suffisant.

La formation peut être délivrée en présentiel ou en distanciel (mise à disposition d'un lien connexion avec partage d'écran et prise en main à distance).

Ressources proposées : Documents Word, Excel et des dossiers réels existants

Validation de la formation : Au terme de la formation le candidat sera soumis à un test de validation des connaissances par le formateur.

Prévisionnels sur RCA

Coût: 150€HT/heure

Temps prévu: 1h

I – Le logiciel :

Téléchargement du logiciel + codes

Intérêt du logiciel versus Excel (trésorerie, délais de paiements clients et fournisseurs, emprunts, immobilisations etc...)

II – Le prévisionnel

a) Les raisons de l'établissement du prévisionnel

- > création d'activité
- > demande de financement
- > suivi de la trésorerie ou des résultats versus budgets

2b) Prévisionnel de création d'activité ou reprise d'entreprise - Ex : CASSEL IMMO

- > Confusion résultat versus trésorerie
- > Remise en cause des montants versus réalisé
- > Les hypothèse - documentation
- > Le rapport

2c) Prévisionnel à partir d'une balance N-1 importé dans RCA / Ex : RCFE

- > Import de la balance + vérification réalisée
- > Remise en cause des montants prévisionnels versus réalisé
- > Les hypothèse - documentation
- > Le rapport



Public visé et prérequis

Ce séminaire est destiné aux collaborateurs débutants et apprentis en DCG et DSCG. Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation.

Objectifs professionnels

L'apprenant doit être capable de :

- D'écrire les différentes étapes de l'approbation des comptes annuels,
- Comprendre l'intérêt et connaître le contenu des différents documents liés à l'approbation des comptes annuels (rapport de gestion, procès verbal, feuille de présence, etc)
- Déterminer l'ordre du jour d'une assemblée générale ordinaire annuelle et le contenu des résolutions,
- De proposer des solutions concrètes au client en cas de difficultés (report d'AG, refus d'une résolution par les associés, etc)
- Effectuer la formalité de dépôt des comptes au greffe du tribunal de commerce

Modalités

Formateur : Un(e) juriste du cabinet

Moyens pédagogique : Le support pédagogique est constitué d'un powerpoint

Un ordinateur portable par participant avec une connexion internet est suffisant.

La formation peut être délivrée en présentiel ou en distanciel (mise à disposition d'un lien connexion avec partage d'écran et prise en main à distance).

Ressources proposées : Documents Word

Validation de la formation : Au terme de la formation le candidat sera soumis à un test de validation des connaissances par le formateur.

Approbation des comptes

Coût: 150€HT/heure
Temps prévu: 2h

I-Approbation des comptes

-Objectifs de l'opération

-Modalités

II-Documents à rédiger

a) convocation, rapport de gestion, procès-verbal d'Assemblée Générale

b) autres documents à rédiger : le rapport spécial, la feuille de présence, la déclaration de confidentialité

III-Le dépôt des comptes

a) Délais

b) Sanctions de non-dépôt des comptes

c) Le dépôt dématérialisé des comptes annuels



SERECEC

Comptabilité
Conseil
Juridique
Social
Depuis 1975

Paris-Villers Cotterêts-Soisson-
Compiègne-La Houssaye-en-Brie-
Casablanca

www.seregec.fr



formation@seregec.fr



07.66.33.04.31